



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CONTINUITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ EDUCATIVE ENTRE DIRECTEURS D'ÉCOLES ET COORDONNATEURS ENFANCE-JEUNESSE**

2 février 2024

INSPE Damigny – 9h00-16h30

# OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs

Questionner les notions de partenariat, de continuité et de complémentarité éducative

Rappeler les principes généraux des PEDT, du plan mercredi, et autres dispositifs de continuité éducative

Identifier des intentions éducatives partagées

Définir des bonnes pratiques et pistes d'actions permettant de développer les complémentarités

# PROGRAMME

## Matin :

1) L'interconnaissance, premier pas vers la complémentarité

*Débat mouvant*

2) Repères, éléments de cadrage : éducation populaire, animation, dispositifs institutionnels...

*Diaporama*

3) « Partenariat », « complémentarité », « continuité », un exemple de mise en œuvre

*Témoignages*

*Repas*

## Après-midi :

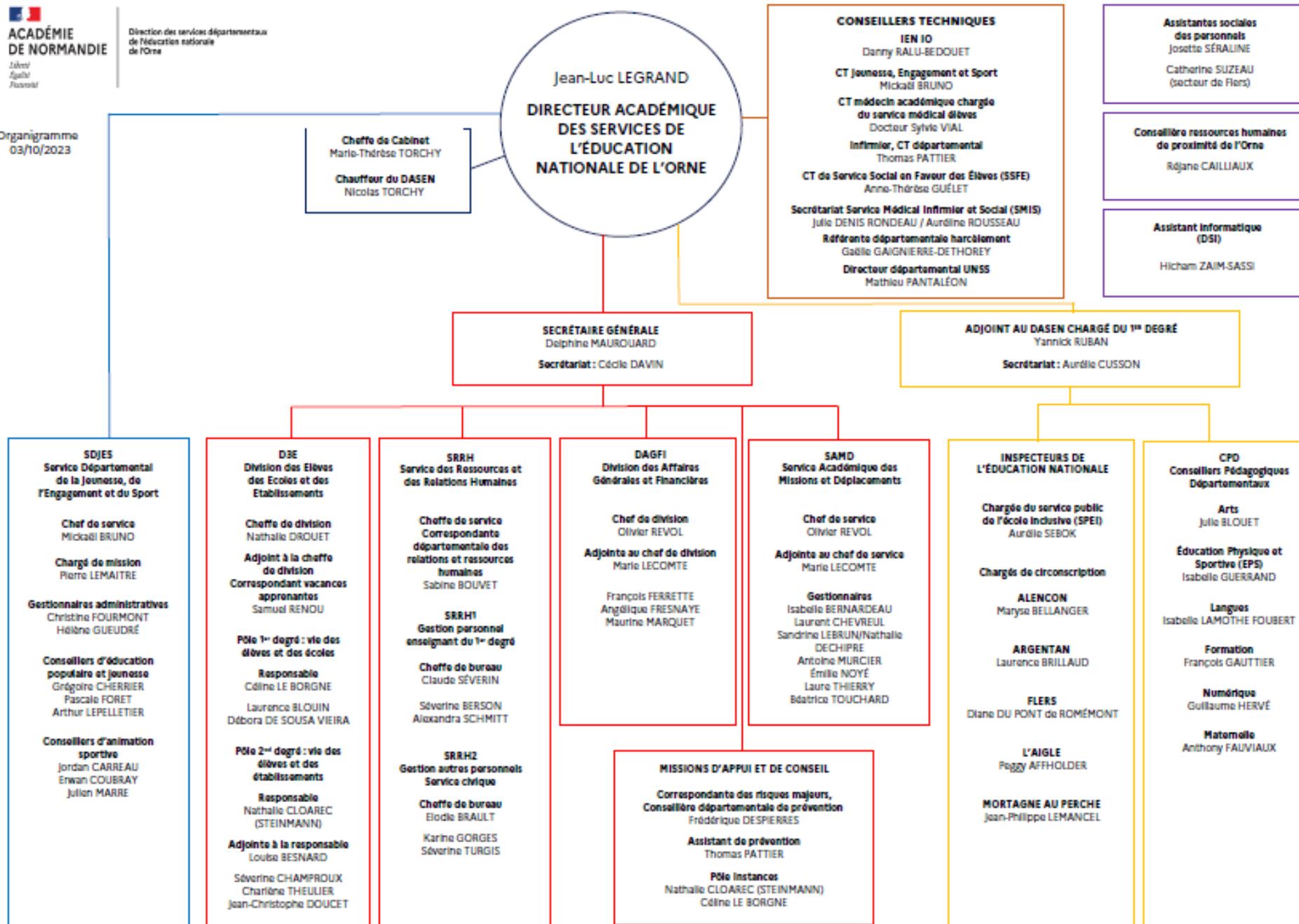
En binômes (ou trinômes) par territoire :

- compréhension croisée des documents de référence de chacun
- Vers des actions locales concrètes

## Tour de table

- Mon prénom, mon nom, ma structure, mes fonctions
- Un souvenir fort d'enfance/de jeunesse à l'occasion de temps de loisirs collectifs (colo, centre de loisirs, activités sportives, culturelles, engagement dans un projet collectif...)

Organigramme  
03/10/2023



Depuis janvier 2021, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE), les missions « Jeunesse, engagement et sports » sont intégrées à la DSDEN

## QUI SOMMES-NOUS ?

INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
CHEF DE SERVICE

■ Mickaël BRUNO

INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
PREVENTION DES VIOLENCES,  
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE

■ Pierre LEMAITRE

GESTIONNAIRES ADMINISTRATIVES

■ Christine FOURMONT  
Hélène GUEUDRÉ

CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE JEUNESSE

■ Grégoire CHERRIER  
Arthur LEPELLETIER

CONSEILLERS D'ANIMATION SPORTIVE

Jordan CARREAU  
Erwan COJBRAÏ  
Julien MARRE

## QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports met en œuvre au niveau local les politiques publiques relatives aux sports, à l'éducation populaire, à la vie associative, à la jeunesse et à l'engagement.

Les missions du service se déclinent en trois grands domaines.

## PROTECTION DES USAGERS ET RÉGLEMENTATION

- Délivrance des cartes professionnelles des éducateurs sportifs.
- Réglementation des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS).
- Déclaration et réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM).
- Gestion du Jury BAFA.
- Contrôle des ACM et des EAPS.
- Ethique et intégrité dans le sport.

## DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET SPORTIVES

- Développement des politiques sportives.
- Promotion d'une action éducative globale et accompagnement des acteurs.
- Professionnalisation, développement des emplois dans les secteurs jeunesse et sports.
- Accès aux droits, à l'information et à la mobilité des jeunes.

## PROMOTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Engagement des jeunes.
- Soutien au fonctionnement et au développement de la vie associative.
- Promotion des valeurs et principes républicains.
- Lutte contre les discriminations.
- Prévention de la radicalisation.

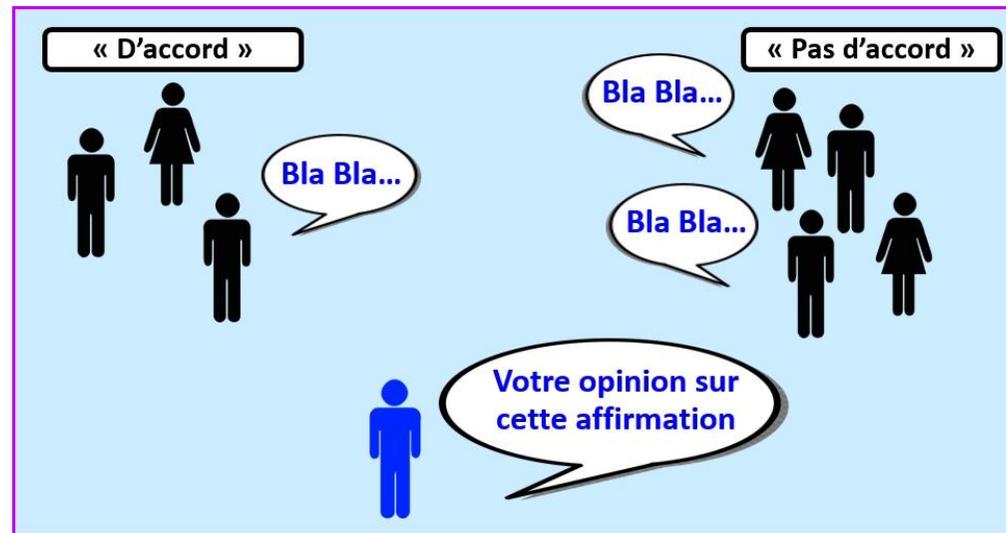
# Représentations et interconnaissance

## « *Débat mouvant* »

*Ou « jeu de la ligne », ou « rivière du doute »*

Pour chaque proposition :

- Se positionner dans l'espace, « d'accord » ou « pas d'accord »
- Construire des arguments au sein de son groupe
- Partager les arguments à tous, tenter de convaincre !



## D'accord ou pas d'accord ?

L'éducation des enfants est une mission partagée entre les parents et l'école

Les accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs, colonies de vacances) ont une mission éducative

Les temps d'animation (en centres de loisirs, en accueils périscolaires, en colos, etc.) sont des temps « péri-éducatifs »

Les compétences pédagogiques appartiennent aux enseignants

Les animateurs ne sont pas suffisamment formés

Être animateur, ce n'est pas un vrai métier

Les enseignants doivent avoir le dernier mot dans les choix d'organisation des locaux scolaires

Les enseignants doivent intervenir si ils constatent un incident sur un temps périscolaire (garderie, repas...)

Les enseignants sont les mieux placés pour accompagner les familles dans la réussite de leur(s) enfant(s)

Le projet d'école doit être partagé avec l'équipe d'animation

# Repères et éléments de cadrage

- Définition des notions d'animation et d'éducation populaire
- Métiers et qualifications de la filière animation
- Démarches et dispositifs de continuité éducative
  - Principes généraux des politiques éducatives locales
  - Projet éducatif de territoire et « plan mercredi »
  - Vacances apprenantes, dont colos apprenantes
- Présentation d'une dynamique partenariale en faveur des acteurs du loisir éducatif - [www.rezorne.org](http://www.rezorne.org)



# Définition des notions d'animation et d'éducation populaire (1/5)

## Une définition générale de l'animation

Origine latine du mot animation :

« animatio », « animare » = donner de l'âme, de la vie, rendre vivant

Définition Larousse :

- 1- « Action de mettre de la vivacité, de l'entrain dans quelque chose »
- 2- « Ensemble des moyens et méthodes mis en œuvre pour faire participer activement les membres d'une collectivité à la vie du groupe »

## Deux approches de l'animation à distinguer

- Animation de simple divertissement/d'amusement
- Animation à ambition sociale, socioculturelle et/ou éducative

# Définition des notions d'animation et d'éducation populaire (2/5)

## L'animation socioculturelle

Définition INSEE :

L'animation socioculturelle doit viser « soit à **insérer socialement** certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre ses membres, soit, plus généralement, à **promouvoir la vie culturelle dans une collectivité** »

4 grands domaines pour l'animation socioculturelle :

- l'évènementiel, le culturel et le festif
- la prévention et l'insertion
- les vacances et les loisirs
- l'éducation (informelle) des jeunes et des adultes

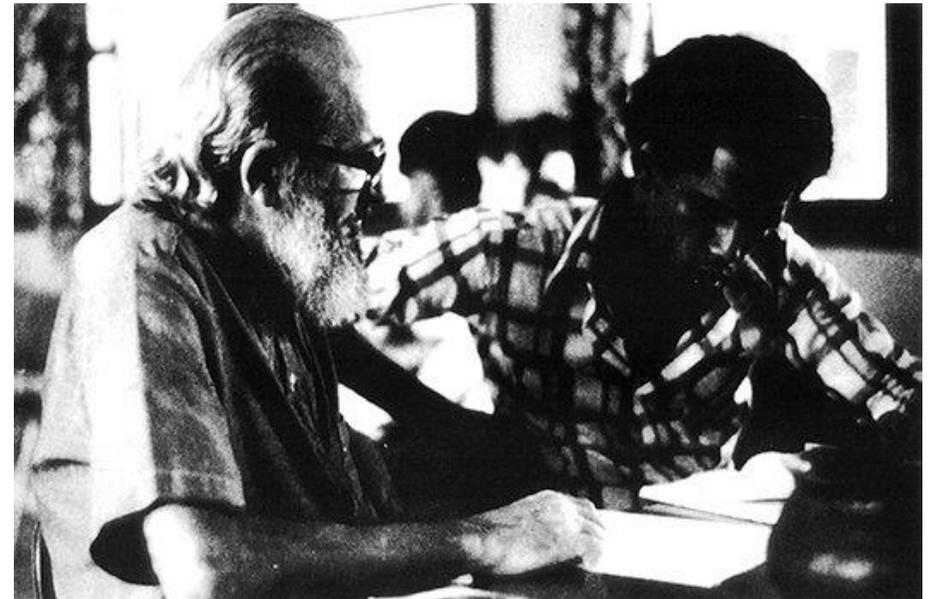
# Définition des notions d'animation et d'éducation populaire (3/5)

## L'animation à ambition éducative une référence nécessaire à l'éducation populaire

Une éducation du peuple, par le peuple et pour le peuple  
→ Peuple acteur de son processus d'éducation

***« Personne n'éduque autrui,  
personne ne s'éduque seul,  
les hommes s'éduquent ensemble  
par l'intermédiaire du monde. »***

Paulo Freire,  
Pédagogie des opprimés, 1974



## L'animation à ambition éducative une référence nécessaire à l'éducation populaire

### Éléments d'histoire, et courants de pensée (en survol)

- Les lumières, la révolution française, le rapport Condorcet

→ « *Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéissent pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées* » - rapport sur l'instruction publique (1792)

- Le mouvement ouvrier, les premiers syndicats (loi Waldec-Rousseau – 1884)

→ « *Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur* », (Pelloutier, syndicaliste) :

→ *instruire pour révolter, s'éduquer par la lutte sociale*

- Le christianisme social et le scoutisme

→ *Léon XIII et la doctrine sociale de l'église (1891), « aller au plus près des ouvriers », des défavorisés*

→ *Baden-Powell dans son dernier message aux scouts (1941) « Essayez de laisser ce monde un peu meilleur qu'il ne l'était quand vous y êtes venus et quand l'heure de la mort approchera, vous pourrez mourir heureux en pensant que vous n'avez pas perdu votre temps et que vous avez fait de votre mieux.*

- Les mouvement laïques

→ Jean Macé (pédagogue, homme politique, co-fondateur de la Ligue de l'Enseignement) « *Notre chemin à tous, gens de la Ligue, est forcément le même : faire penser ceux qui ne pensent pas ; faire agir ceux qui n'agissent pas ; faire des hommes et des citoyens* » (1881)

# Définition des notions d'animation et d'éducation populaire (5/5)

## L'animation à ambition éducative une référence nécessaire à l'éducation populaire

### Une définition contemporaine par Christian MAUREL

Philosophe, docteur en sociologie, professeur à l'université d'Aix-Marseille

*L'éducation populaire est « l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir ».*

4 missions de l'éducation populaire

- Conscientisation
- Emancipation
- Augmentation de la puissance d'agir
- Transformation sociale et politique

# Les métiers de la filière professionnelle de l'animation

## L'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports

Il encadre des activités sportives ou socioculturelles de loisirs et de découverte en direction de publics **sous la responsabilité d'un animateur** possédant un diplôme d'un niveau supérieur.

## L'animateur socioculturel

L'animateur **encadre en autonomie** des activités de loisirs, de prévention ou d'insertion sociale dans des domaines divers en utilisant un ou des supports techniques dans les champs socio-éducatif et socioculturel et dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

## Le coordonnateur de projet ou d'équipe d'animation

Il intervient **au niveau d'une structure** (MJC ; centre socioculturel ; centre social ;) ou **au niveau d'un territoire urbain ou rural** (agent de développement ; coordonnateur de projets...)

Il **conçoit un projet d'action** dans le cadre des objectifs de l'organisation, il **coordonne** sa mise en œuvre, il **conduit des démarches pédagogiques**.

## Le formateur-coordonnateur de formations socioculturelles

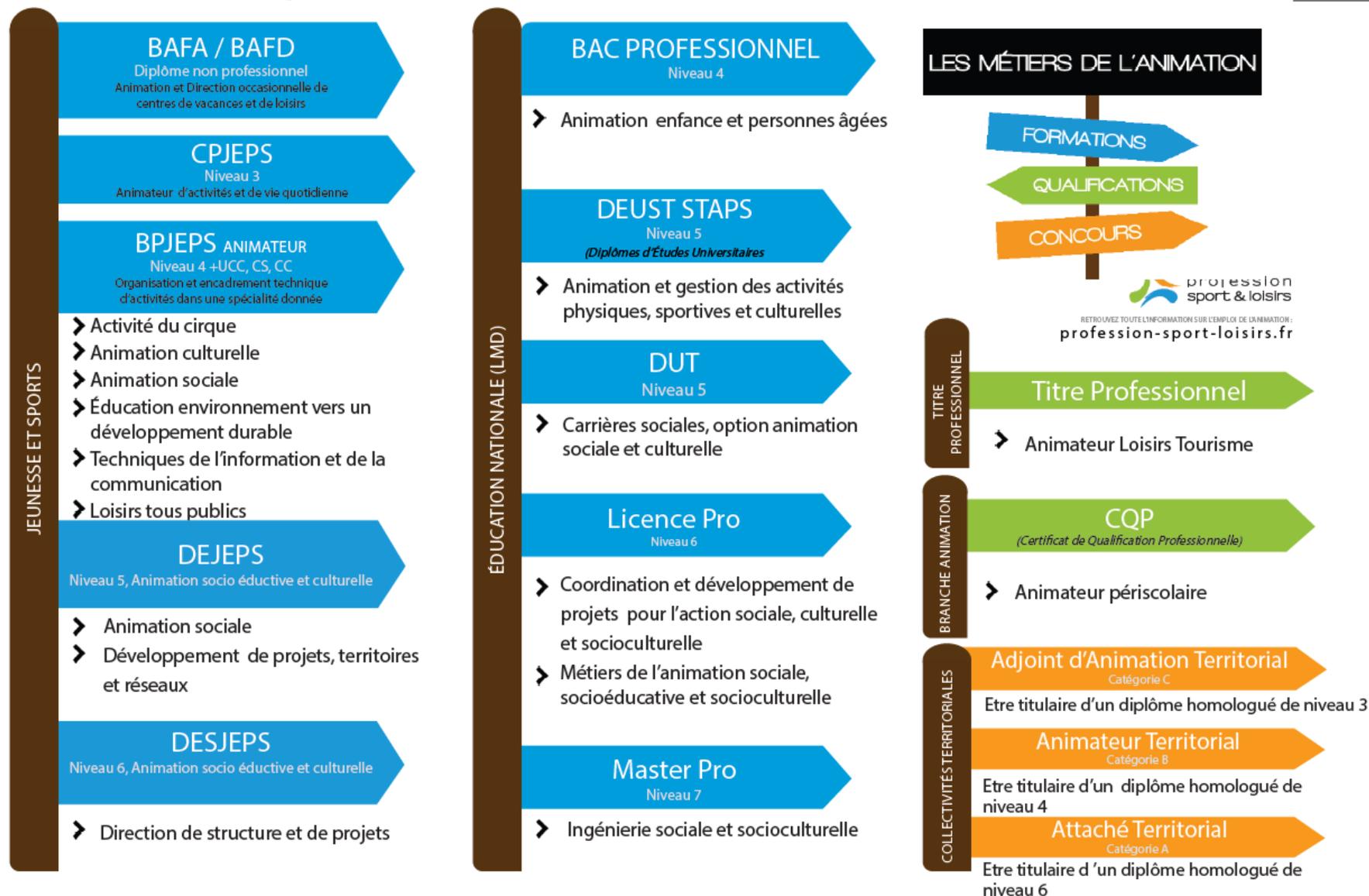
Il intervient **au sein d'un organisme de formation**. Il **conduit des démarches pédagogiques** et des **actions de formation**. Il organise des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

## Le directeur de structure socioculturelle ou sociale

Il **dirige une structure ou un service** socioculturel ou social (MJC, centre socioculturel, services jeunesse d'une collectivité...)

Il prépare la prise de décision stratégique, pilote le projet de développement d'une organisation, dirige et réalise le bilan d'activité d'une organisation.

# Les titres et diplômes de l'animation



Source : site internet profession sport loisirs (réseau associatif / organisme de formations)  
<https://www.profession-sport-loisirs.fr/tableau-synthetique-diplomes/tableau-synthetique-diplomes>

Retrouvez l'ensemble des informations actualisées sur le site gouvernemental : <https://www.francecompetences.fr/>

# Principes généraux des politiques éducatives locales

**Un postulat, l'éducation est une mission partagée par une multitude d'acteurs :**

Les parents ou représentants légaux

Les enseignants

Les collectivités territoriales et leurs personnels (ATSEM, animateurs, médiateurs, éducateurs sportifs, etc.)

Les acteurs associatifs (associations sportives, socioculturelles, etc.)

Les pairs (amis, camarades de classe, etc.)

L'ensemble des personnes qui gravitent autour de l'enfant (tissu familial, commerçants, amis des parents, etc.)

# Pourquoi travailler les questions de continuité et de complémentarité éducative ?

## Une diversité d'acteurs éducatifs différents et complémentaires

Des compétences et des missions différentes

Des temps d'intervention différents

Des modalités d'intervention, des pédagogies différentes

## Des catégorisations possibles

Éducation nationale, éducation populaire, éducation spécialisée

Éducation formelle, non formelle, informelle

Éducation des enfants et des jeunes et éducation tout au long de la vie

*Pour une approche globale de l'éducation, un intérêt à se connaître,  
se reconnaître dans l'intérêt des enfants*

## Politique éducative, qui et pourquoi ?

### **La collectivité locale (ou l'EPCI), une autorité pouvant investir de façon pertinente la question éducative**

- Des compétences légales ou statutaires lui permettant
- Une légitimité démocratique et institutionnelle à agir
- Des leviers d'interventions mobilisables (ressources humaines, matérielles, financières)
- Une connaissance fine des réalités spécifiques au niveau local

### **Le portage politique, un facteur essentiel de développement des PEL**

- Des orientations éducatives à porter par les élus
- Une légitimité de la démarche à installer dans la vie locale et les instances de décision
- Une organisation et des moyens devant être cohérents avec les objectifs fixés



# Le projet éducatif de territoire (PEDT) (2013)

## Article L551-1 et R551-13 du code de l'éducation (PEDT) - extraits

### L551-1 :

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (...) **Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (...)**

Le projet éducatif territorial (...) **dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement** par la commune, siège de ces écoles ou (...) par l'établissement public de coopération intercommunale, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

### R551-13 :

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une **convention** conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, (...), et, le cas échéant, les autres **partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants (...).**

(...) les **services de l'Etat** s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à **garantir leur sécurité**. Ils s'assurent également de la **qualité éducative des activités périscolaires proposées**, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

## Définition élargie dans le cadre de l'appel à projets départemental (PEDT)

« Le PEDT est un **outil de collaboration locale** qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, **l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation**, parmi lesquels les équipes enseignantes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, à vocation sportive, culturelle, artistique, environnementale ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT a vocation à intégrer les accueils de loisirs des mercredis, dans le cadre du dispositif de relance du « plan mercredi » voulu par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le PEDT peut également constituer une **opportunité de formaliser les orientations générales de la politique éducative de la collectivité** en y intégrant des intentions visant des **enfants et des jeunes âgés de 0 à 25 ans** ainsi qu'une **réflexion sur l'ensemble des temps de vie** de ces populations, parmi lesquels les temps extrascolaires tels que les vacances.

L'État et la caisse d'allocations familiales (CAF) apportent un **soutien technique et/ou financier** aux collectivités s'engageant à rédiger un PEDT ainsi qu'à celles respectant la « charte qualité plan mercredi ». La signature de conventions PEDT et de chartes plan mercredi ouvrent en effet droit à des **assouplissements réglementaires**, à des **aides financières spécifiques** et à un **accompagnement pédagogique renforcé** des porteurs de projet. »

# Le projet éducatif de territoire (PEDT) au service d'une politique éducative locale

## Une méthodologie de projet « classique »

### -Une démarche fondée sur un diagnostic

- Spécificités du territoire (atouts, contraintes)
- Moyens à disposition ou à mobiliser (humains, matériels, financiers)
- Acteurs éducatifs concernés
- Besoins repérés en matière éducative

### -La formulation d'objectifs

### -La traduction de ces objectifs en actions concrètes, le plan d'actions

### -La définition de modalités de pilotage, d'animation et d'évaluation de la démarche

→ Une approche transversale s'appuyant sur l'existant (projet éducatif ACM, projets des acteurs associatifs, CTG, contrats de ville, etc.)

# Le projet éducatif de territoire (PEDT) au service d'une politique éducative locale

## Enjeux essentiels :

- Placer l'intérêt de l'enfant/du jeune au centre des réflexions
- le portage politique par les élus
- la concertation large avec la communauté éducative
- l'organisation interne des services de la collectivité, l'enjeu de la **coordination**

identification d'un coordonnateur avec une capacité d'action, organigramme fonctionnel clarifiant les relations hiérarchiques, transversalité et travaux interservices, etc.

### **-la formation des acteurs**

identification des compétences (coordination, direction, animation) et qualifications propres aux projets en matière éducative (diplômes professionnels du champ jeunesse et sports, diplômes universitaires , liens avec le secteur social, le secteur culturel, etc.), formation continue...



# Le projet éducatif de territoire (PEDT) au service d'une politique éducative locale

## Quelques exemples d'actions concrètes :

- Mutualisations de moyens et optimisation de l'utilisation des ressources locales** (réorganisations des services à l'interne, nouvelles modalités de partenariats externes, mutualisation de matériel, d'outils de gestion...)
- Actions favorisant l'interconnaissance et les dynamiques collectives** (liens aux écoles et établissements scolaires, groupes de réflexion thématiques, forum des associations, plaquette de présentation des différents acteurs éducatifs du territoire, etc.)
- Définitions de modalités de partenariat avec les associations** (délégation, convention, subvention : quels critères ? Quelle temporalité ?...)
- Développement d'actions thématiques à vocation éducative diverses** (artistiques et culturelles, scientifiques et techniques, sportives, citoyennes, environnementales, etc.)
- Développement de plans de formation** (à l'attention des personnels de la collectivités, des intervenants associatifs, etc.)
- Développement de nouveaux services comblant un manque** (ex : animation ados, actions parentalité, information jeunesse, développement d'accueils périscolaires, extrascolaires, de séjours avec hébergement, etc.)
- Réorganisations internes** (modifications d'organigrammes, de fiches de postes, etc.)

## **PEDT et PM validés ou renouvelés pour 2021-2024 (13)**

- CDC Andaine-Passais
- CDC collines du Perche normand
- CDC du pays de Mortagne-au-Perche
- CDC de la vallée de la haute Sarthe
- SIVOS les monts d'Andaine – la Coulonche
- Athis-val-de-Rouvre
- Briouze
- La Ferté-Macé
- Sées
- La Ferrière-aux-Etangs
- CU Alençon\*
  - .Damigny
  - .Valframbert



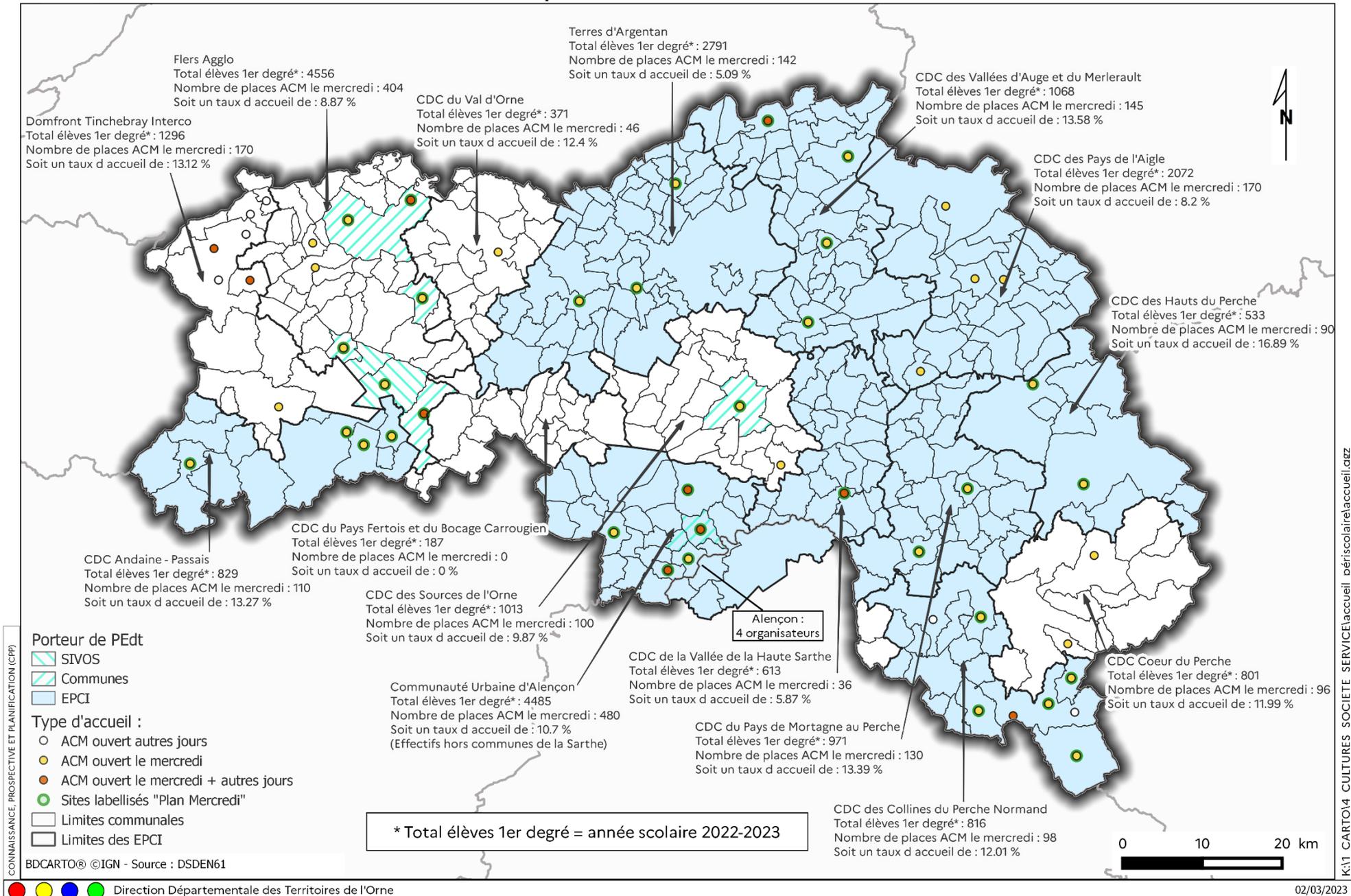
**PEDT arrivant à échéance en fin d'année scolaire 2024**  
Démarche de renouvellement à anticiper

## **PEDT et PM validés ou renouvelés en 2022-2025 (4)**

- CDC des Hauts du Perche\*
- CDC des vallées d'Auge et du Merlerault\*
- CDC des pays de l'Aigle
- Terres d'Argentan (Argentan Intercom)

\*PEDT ayant bénéficié d'accompagnements méthodologiques et financiers dans le cadre de l'appel à projets départemental 2022 « Plan mercredi, continuité et qualité éducative »

## Implantation des Projets Educatifs de Territoire (PEdT), des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) périscolaires et des labellisations Plan Mercredi au 1er septembre 2022



## Quelques dispositifs pour soutenir la démarche

**Le plan mercredi** (2016), un label pour les centres de loisirs dans le cadre d'un PEDT, se fonde sur une charte prévoyant de :

1. Veiller à la **complémentarité des enjeux éducatifs** des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires, mais aussi avec les temps périscolaires des autres jours de la semaine
2. Assurer l'**inclusion et l'accessibilité de tous les enfants** souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
3. **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire** et en relation avec ses acteurs
4. Proposer des **activités riches et variées** en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)



La validation du label dans le cadre de la convention PEDT ouvre le droit à des assouplissements réglementaires et à des aides financières spécifiques (CAF)

# Les vacances apprenantes, un autre outil de continuité éducative

- Écoles ouvertes
  - Stages de réussite
  - Colos apprenantes
- En 2022 pour l'Orne (colos apprenantes) :
- 451 départs de jeunes ornais financés par le dispositif
  - Une enveloppe départementale de 115 500 euros (256 euros/départ)



## Quelques enjeux éducatifs spécifiques au départ en colo

### Quelques pistes (cf. journée départementale ACM 11/06/2021) :

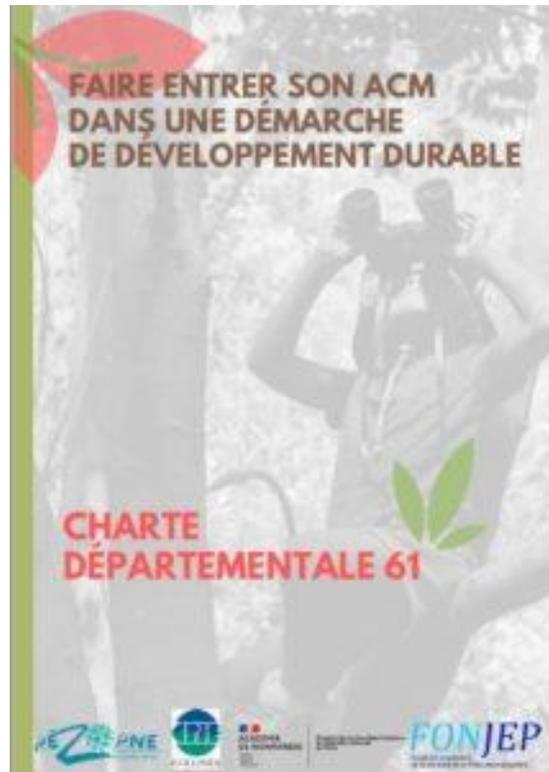
- Autonomie et vie quotidienne : se laver, s'habiller, faire à manger, nettoyer, dormir...
- Vivre une immersion particulière, hors du quotidien :
  - dans un collectif d'enfants/de jeunes et d'adultes
  - dans un environnement (naturel, patrimonial),
  - dans une thématique / un projet d'animation
- Espace de découvertes, de nouvelles expériences, de « premières fois », de souvenirs forts

# Présentation d'une dynamique partenariale en faveur des acteurs du loisir éducatif - [www.rezorne.org](http://www.rezorne.org)



# Charte départementale « Faire entrer son ACM dans une démarche de développement durable » avec le CPIE Collines Normandes

<https://rezorne.org/faire-entrer-son-acm-dans-une-demarche-de-developpement-durable-charte-departementale-61/>



# Festival des histoires avec Musiconte et la FéCor

<https://rezorne.org/festival-des-histoires/>



# Soutien aux démarches inclusives en ACM avec l'UFCV

<https://rezorne.org/elaboration-des-fiches-de-recueil-dinformations-demarches-inclusives/>  
<https://rezorne.org/troubles-du-spectre-autistique-tsa-journee-de-sensibilisation-du-14-decembre-2023/>

**À LA UNE**



**Journée inclusion de l'Orne**  
"Les troubles du spectre de l'autisme"  
14 décembre 2023  
Centre Edith Bonnem

**Troubles du spectre autistique (TSA) – journée de sensibilisation du 14 décembre 2023**  
par Arthur Lepelletier | Jan 15, 2024 | A la une, Connaissance des publics, Égalité et inclusion, Faire vivre ses projets



**Fiche de vie**

Salut !

**Enfant**  
Nom  
Prénom  
Date de naissance

**Réfèrent**  
Nom  
Prénom  
Téléphone  
Adresse

**POUR MIEUX ME CONNAITRE**

**Démarches inclusives – Élaboration de fiches de recueil d'informations**  
par David Gautier Ufcv | Nov 17, 2023 | A la une, Connaissance des publics, Égalité et inclusion

## Vidéos de promotion de la fonction éducative de ACM avec CANOPE

<https://rezorne.org/video-les-accueils-de-loisirs-de-lorne-des-lieux-educatifs-pour-tous/>



**Vidéo : Les accueils de loisirs de  
l'Orne, des lieux éducatifs pour  
tous**

# Et diffusion des productions documentaires multiples dans la partie « ressources thématiques »

[www.rezorne.org](http://www.rezorne.org)

## Les intentions éducatives

Citoyenneté et participation

Continuité éducative et lien avec l'école

Education à l'environnement & transition  
écologique

Egalité et inclusion

Laïcité

## Faire vivre ses projets

Connaissance des publics

Démarches de communication

Gouvernance et partenariats

Diagnostic et évaluation

Métiers, formations et accompagnement  
des équipes

Projets éducatifs et pédagogiques

## Supports d'animation

Activités artistiques et culturelles

Activités d'éducation à l'environnement et  
au développement durable

Activités physiques et sportives

Catalogue des malles pédagogiques  
départementales

Le Jeu : jeux traditionnels et autres  
supports ludiques

Numérique

## Conception en cours de malles sportives et culturelles

### JOP, activités physiques et sportives et valeurs de l'olympisme

avec la DRAJES Normandie, La ligue de l'Enseignement et les ACM partenaires

Rdv le 19 mars 2024 pour les ACM intéressés



**Pause**

# Démarches partenariales de recherche de continuité et complémentarité éducative

L'exemple école de Ceton / CDC des collines du Perche normand



Collines du  
**PERCHE**  
N O R M A N D  
Communauté de Communes

*Témoignages :*

- Stéphanie Galpin, responsable de site périscolaire pour la CDC des collines du Perche normand
- François Gauttier, ancien directeur de l'école de Ceton

## LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



Objectif:  
Mettre en  
avant une  
culture  
commune

Composantes:

- 5 domaines
- 8 composantes avec un niveau de maîtrise satisfaisant

Mise en  
œuvre:

À l'aide des  
programmes



## Pourquoi travailler les questions de continuité et de complémentarité éducative ?

### Rapport de l'IGESR – Etat des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matière de continuité éducative (publié le 13 décembre 2021)

(...) « **La notion de continuité éducative souffre d'une absence de cadrage précis. La mission lui préfère celle de complémentarité éducative.** La complémentarité éducative est au bénéfice de la réussite des élèves, par une meilleure cohérence des temps de l'enfant. Les animateurs du périscolaire contribuent naturellement à l'éducation de l'enfant. Or, Le regard que portent les enseignants sur les animateurs est souvent dévalorisant... et l'inverse est aussi vrai. Les animateurs ne sont pas reconnus comme des « éducateurs ». Dans certaines situations particulières, les temps de l'éducation non formelle peuvent être perçus comme générateurs de perturbation pour l'école.

Afin de favoriser une dynamique d'interconnaissance, il conviendrait de faire une place de droit au directeur ou à la directrice de l'accueil collectif de mineurs (ACM) au sein du conseil d'école. Le pilotage des différents dispositifs n'est pas systématiquement formalisé et il serait nécessaire de définir clairement un chef de file. » (...)



## Sélection de quelques recommandations du rapport (16 en tout)

**Recommandation n° 2** : Renforcer la connaissance des fondements de l'animation et de l'éducation populaire chez les professeurs des écoles et réciproquement les objectifs et principes de l'école chez les animateurs.

**Recommandation n° 3** : Engager une réflexion avec les partenaires pour trouver une terminologie qui corresponde mieux à la réalité professionnelle des opérateurs des temps périscolaires.

**Recommandation n° 11** : Privilégier l'usage de l'expression de « complémentarité éducative » à celle de « continuité éducative » dans le contexte d'une recherche de cohérence entre les temps éducatifs scolaire et périscolaire.

**Recommandation n° 12** : Rappeler par une circulaire le cadre d'exercice des intervenants du périscolaire, membres à part entière de la communauté éducative.

**Recommandation n° 13** : Prévoir des temps de formation communs directeurs de l'accueil périscolaire et directeurs d'école, ainsi que des temps de formation animateurs, personnels communaux et professeurs des écoles.

**Recommandation n° 15** : Penser les locaux en termes de complémentarité scolaire - périscolaire pour un usage partagé.



# Plan pour un renouveau de l'animation en ACM – 22 février 2022

## **Inventer l'animation socio-éducative de demain**

- MESURE 1 : Un nouveau Comité de filière Animation doté d'une feuille de route engageante.

## **Renforcer la complémentarité éducative dans les territoires**

- MESURE 2 : Le renforcement du Plan mercredi en 2022.
- MESURE 3 : Un nouveau pilotage de la complémentarité éducative dans les territoires et les écoles.
- MESURE 4 : Une sensibilisation des élus locaux aux enjeux de complémentarité éducative.
- MESURE 5 / Feuille de route: Un soutien aux collectivités territoriales pour renforcer durablement l'investissement dans la complémentarité éducative.

## **Animation professionnelle**

### **Faciliter l'accès des animateurs professionnels à des formations de qualité**

- MESURE 6 : Une formation certifiante pour 2 500 animateurs non-qualifiés en exercice.
- MESURE 7 / Feuille de route: Une restructuration de la formation professionnelle.
- MESURE 8 / L'accès à la formation pour tous

### **Améliorer la qualité des emplois et ouvrir l'animation à d'autres professionnels**

- MESURE 9 : Un accès facilité des Atsem et AESH aux métiers de l'animation.
- MESURE 10 / Feuille de route: Un engagement collectif pour des emplois à temps plein et des journées continues.
- MESURE 11 / Feuille de route: La rémunération des temps de préparation sans enfants.
- MESURE 12 : Une meilleure information sur les opportunités d'emploi et de formation.

## **Animation volontaire**

### **Reconnaître le BAFA comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes**

- MESURE 13 : Un repositionnement du BAFA parmi les dispositifs d'engagement.
- MESURE 14 : L'intégration des formations BAFA/BAFD dans le Contrat d'engagement jeunes.
- MESURE 15 : Une aide de 100 euros pour aider les volontaires du service civique à se former au BAFA.
- MESURE 16 : Une information systématique des jeunes dans le cadre du lycée et du SNU.
- MESURE 17 : Une campagne de communication pour célébrer le 50e anniversaire du BAFA.

### **Faciliter l'accès des jeunes au BAFA**

- MESURE 18 : Une aide exceptionnelle de 200 euros pour 20 000 jeunes.
- MESURE 19 : L'abaissement à 16 ans de la possibilité d'entrer en formation BAFA.
- MESURE 20 : Le raccourcissement du délai d'obtention du BAFA.
- MESURE 21 : L'amélioration de l'accès des jeunes aux aides financières.
- MESURE 22 / Feuille de route: De nouvelles aides pour financer la formation BAFA.
- MESURE 23 / Feuille de route: Un accompagnement spécifique pour les jeunes animateurs.

### **Garantir la rémunération des animateurs volontaires et la valorisation de leur engagement**

- MESURE 24 / Feuille de route: Un contrat d'engagement éducatif plus vertueux.
- MESURE 25 : La valorisation des compétences acquises dans Parcoursup.



# Continuités et discontinuités éducatives, le regard de Philippe Meirieu

Visio conférence pour les acteurs éducatifs ornais du 25 mars 2021 :

<https://rezorne.org/conference-et-echanges-avec-philippe-meirieu-continuites-et-discontinuites-educatives-de-quoi-parle-ton/>

Entretien Philippe Meirieu – Regis Guyon – « L'enfant a besoin de discontinuités éducatives »

[https://www.persee.fr/doc/diver\\_1769-8502\\_2016\\_num\\_183\\_1\\_4161](https://www.persee.fr/doc/diver_1769-8502_2016_num_183_1_4161)

# Repas

## **Vers des actions locales concrètes...**

## En binôme, par territoire d'intervention

- lecture / présentation croisée des documents de référence, structurants  
Projet d'école, projet éducatif et projet pédagogique d'ACM, PEDT, projet de service, CTG, autres documents d'orientation

Et, avec la fiche « actions partagées » :

- Identification d'objectifs, intentions éducatives retenues
- actions, activités, projets communs ou complémentaires
- facteurs de réussite

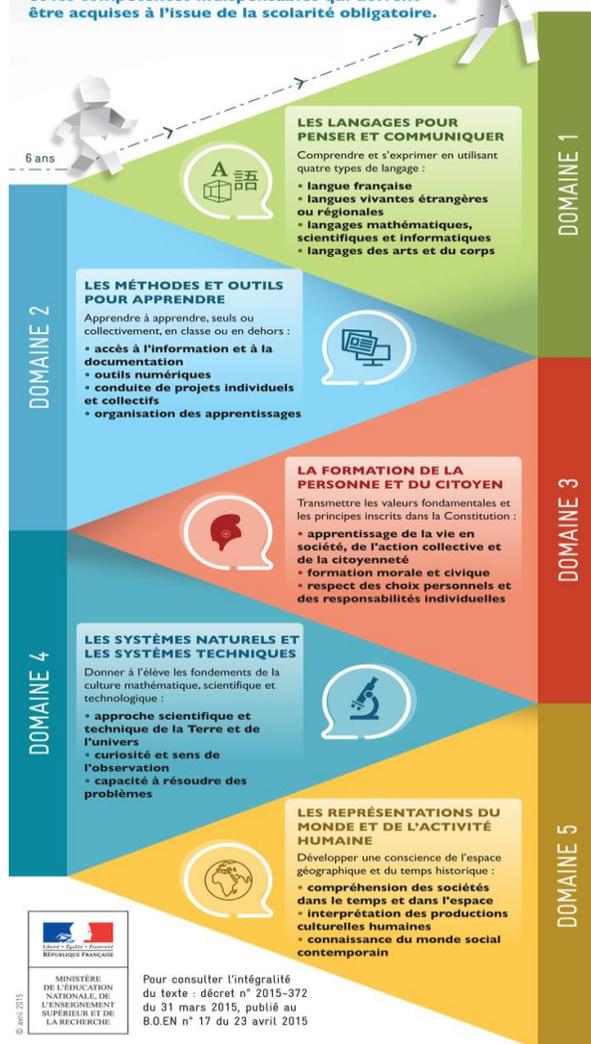
### Quelques pistes pour définir des objectifs et actions partagés :

- les priorités définies dans le PEDT, le cas échéant
- les éléments de cadrage des temps scolaires (S3C, parcours EAC, citoyenneté, santé, avenir)
- les domaines d'activités présents en ACM (EAC, EEDD et activités natures, APS, EMI, sciences et techniques, citoyenneté...)
- les besoins des publics (prise en compte du rythme des journées, de la fatigue, de l'âge, inclusion de chacun avec ses spécificités)
- les enjeux d'accompagnement à la parentalité
- la méthodologie d'animation de la démarche – comment construire une coopération efficace ? (gouvernance, pilotage de la démarche partenariale, modalités de suivi et d'évaluation, formations, formations communes...)

Objectifs / intentions éducatives retenues	Actions / activités / projets qui pourraient être portés en commun et/ou de façon complémentaire	Facteurs de réussite – ce dont il faut s’assurer pour que cela marche (organisation, concertation, outils ...)

## LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



Objectif:  
Mettre en  
avant une  
culture  
commune

Composantes:

- 5 domaines
- 8 composantes avec un niveau de maîtrise satisfaisant

Mise en  
œuvre:

À l'aide des  
programmes

## **Bilan et conclusion**

**Merci pour votre participation**

Contacts :

François GAUTTIER

[dsden61-cpd-fci@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-cpd-fci@ac-normandie.fr) - 02 33 32 71 69

Arthur LEPELLETIER

[arthur.lepelletier@ac-normandie.fr](mailto:arthur.lepelletier@ac-normandie.fr) - 02 33 32 50 24